

**2017**

# **CHRS PIERRE VIVIER**

**Carole JOLLAIN**

*Directrice*

**Laurent LEROY**

*Chef de service éducatif*

**Yveline FAYON**

*Cheffe de service  
collectivité*

**156 boulevard d'Austrasie  
54000 Nancy**

**Tél. : 03 83 30 43 00**

**Fax : 03 83 35 27 96**

**Courriel :  
sec.vivier@asso-ars.org**



## MISSION

Favoriser l'insertion des personnes en situation de grande marginalité en visant l'accès à un logement le plus adapté à la situation de chacun :

- apporter aux personnes accueillies un cadre de vie structuré et un confort d'hébergement suffisant visant à garantir la sécurité des personnes,
- mettre en œuvre un accompagnement global de la personne :
  - . Écoute et soutien psychologique,
  - . accompagnement dans les actes de la vie quotidienne,
  - . accès aux droits,
  - . soutien dans les démarches d'insertion sociale et professionnelle,
  - . accès aux soins,
- proposer des activités socialisantes.

## FINANCEMENT

ÉTAT - Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables :  
CHRS (BOP 177)

Participations des usagers

## LOCAUX MOBILISÉS

**24 places** (22 chambres individuelles et 1 chambre couple)  
**11 en diffus**

## ÉQUIPE

### Personnel administratif

1 directeur	0,10 ETP
1 secrétaire	0,10 ETP
1 agent d'accueil (CAE)	0,57 ETP
1 agent administratif	0,20 ETP
1 aide comptable	0,25 ETP

### Personnel social

1 chef de service	0,20 ETP
6 travailleurs sociaux	4,50 ETP

### Personnel technique

1 chef de service collectivité	0,40 ETP
1 agent de service	0,50 ETP
2 surveillants de nuit	1,32 ETP
1 agent d'entretien (CAE)	0,57 ETP
1 moniteur d'atelier	0,10 ETP
1 moniteur d'atelier cuisine	0,30 ETP

# ACTIVITÉS 2017

## Public

53 ménages accueillis (54 personnes différentes) sur l'année  
dont :

- 2 couples sans enfant
- 5 femmes seules
- 46 hommes seuls

## Activité

Taux d'occupation : 97,62 %  
12 471 journées réalisées

## Flux

22 personnes admises  
22 personnes sorties

## Orientations des ménages à l'issue de la prise en charge

Logement location directe	6 personnes
Fin de prise en charge	6 personnes
Départ volontaire	4 personnes
Pension de famille	3 personnes
Retour famille, amis	1 personne
Orientations en CHRS	1 personne
Incarcération	1 personne

**33 personnes présentes au 31 décembre 2017**

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b> .....	2
<b>2</b>	<b>EVOLUTION DE L'ACTIVITE</b> .....	2
2.1	Personnes et ménages pris en charge.....	2
2.2	Taux d'occupation .....	2
2.3	Typologie des populations .....	3
2.3.1	Une majorité d'hommes seuls .....	3
2.3.2	La pyramide des âges .....	3
2.3.3	Hébergement antérieur .....	4
2.3.4	Motif et origine de la demande .....	5
<b>3</b>	<b>RÉALITES DE LA PRISE EN CHARGE</b> .....	6
	L'accompagnement Individuel.....	6
	Les réunions d'expression des résidents .....	7
<b>4</b>	<b>DES DIFFICULTES D'ORIENTER</b> .....	9
<b>5</b>	<b>CONCLUSION</b> .....	10
	<b>ANNEXES</b> .....	12

## 1 INTRODUCTION

Nous observons peu d'évolution concernant le public accueilli au sein du CHRS Pierre Vivier pour l'année 2017 comparé aux autres années. Dans le prolongement du travail amorcé les années précédentes dans le cadre du partenariat avec le Centre Psychothérapique de Nancy, les services d'Insertion et de Probation de la Justice, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Meurthe-et-Moselle, avec le CHRS Pierre VIVIER, la convention a été signée le 2 mars 2017. Elle permet, grâce à une coordination soutenue des partenaires concernés, de faciliter l'insertion des personnes sortant de détention, malades psychiques et suivi par les services de psychiatrie.

Concernant l'utilisation du logiciel ProGdis permettant la production des informations qui figurent dans les rapports d'activités, l'année 2017 n'aura pas connu une évolution majeure pour le CHRS. En effet le logiciel est toujours en phase d'adaptation. L'équipe administrative a ainsi continué à saisir les informations sur le logiciel des ménages, outil utilisé précédemment, tout en continuant la saisie sur ProGdis. Les adaptations relatives au logiciel ProGdis sont toujours en cours.

Au niveau de l'équipe sociale, il est à noter en avril 2018 l'accueil d'une nouvelle professionnelle chargée du suivi des résidents. Une autre professionnelle est partie en retraite après de nombreuses années de présence au sein des services de l'ARS.

## 2 EVOLUTION DE L'ACTIVITE

### 2.1 Personnes et ménages pris en charge

En 2017 ce sont 53 ménages soit 55 personnes différentes qui ont été accueillies et prises en charge par le CHRS Pierre Vivier. Comme nous l'indiquons en introduction, aucune évolution significative n'est constatée dans la typologie des prises en charge.

Conformément à la législation, toutes les personnes accueillies au cours de l'année l'ont été sur préconisation du SIAO 54<sup>1</sup>, instance chargée de réguler le flux et de coordonner les orientations en lien avec les acteurs locaux. La préoccupation partagée est de trouver la meilleure orientation possible en lien avec le parcours et le projet des personnes.

### 2.2 Taux d'occupation

2017	2016
97.62%	94.48%

Nous pouvons observer une hausse du taux d'occupation en 2017 par rapport à 2016.

Après la baisse observée en 2016, nous retrouvons un taux proche des années antérieures.

Le taux d'occupation en CHRS collectif est toujours proche de 100%. Concernant le CHRS diffus, nous avons rencontré des difficultés au premier semestre 2017, comme les années précédentes. Depuis le début du deuxième semestre nous avons également un taux approchant les 100%. Les difficultés rencontrées en début d'année sont liées d'une part au travail de renouvellement de notre parc

---

<sup>1</sup> Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation

locatif, ce qui génère des périodes de latence entre le moment où on libère un logement et le moment où nous en « captons » un nouveau, et d'autre part à notre dépendance aux flux des demandes au niveau du SIAO 54.

## 2.3 Typologie des populations

### 2.3.1 Une majorité d'hommes seuls

Type ménage	2017						2016					
	Ménages		Personnes		Nbre personnes différentes		Ménages		Personnes		Nbre personnes différentes	
Hommes isolés sans enfants	46	87%	46	84%	45	83%	70	91%	70	90%	69	90%
Femmes isolées sans enfants	5	9%	5	9%	5	9%	6	8%	6	8%	6	8%
Couples sans enfants	2	4%	4	7%	4	8%	1	1%	2	2%	2	2%
<b>Totaux</b>	<b>53</b>	<b>100%</b>	<b>55</b>	<b>100%</b>	<b>54</b>	<b>100%</b>	<b>77</b>	<b>100%</b>	<b>78</b>	<b>100%</b>	<b>77</b>	<b>100%</b>

A l'instar de l'année 2016, le nombre de personnes accueillies a encore diminué en 2017.

Ceci peut s'expliquer par un nombre de sorties ou d'orientations nettement inférieures à 2016. En effet l'année dernière 45 personnes ont quitté notre dispositif alors qu'en 2017 seulement 22 personnes ont quitté le CHRS. Les durées de prises en charge sont plus longues.

Comme les années précédentes, la répartition par genre reste la même dans le temps. On peut constater une stabilité dans la répartition par rapport à l'année 2016. Ces chiffres sont relatifs au type d'établissement et au type de public accueilli au CHRS Pierre Vivier. En effet, notre structure est dédiée aux personnes isolées issues de la grande marginalité.

Toutefois, la réalité du paysage de l'urgence et des demandes d'hébergement qui en découlent montre qu'il y a aussi de nombreuses femmes en situation de précarité et en rupture d'hébergement, ces femmes, pour la plupart du temps accompagnées d'enfants. Elles sont alors orientées vers des CHRS qui leur sont adaptés et dédiés.

### 2.3.2 La pyramide des âges

Tranches d'âges adultes	2017				2016			
	Ménages		Nbre personnes différentes		Ménages		Nbre personnes différentes	
18 à 25 ans	11	21%	11	20%	16	21%	16	21%
26 à 35 ans	12	22%	12	23%	18	24%	18	24%
36 à 45 ans	12	22%	11	20%	20	26%	20	26%
46 à 56 ans	10	19%	11	20%	13	17%	12	17%
plus de 56 ans	8	16%	9	17%	10	12%	11	12%
<b>Totaux</b>	<b>53</b>	<b>100%</b>	<b>54</b>	<b>100%</b>	<b>77</b>	<b>100%</b>	<b>77</b>	<b>100%</b>

La tendance observée ces dernières années se confirme. On observe une réelle stabilité dans la répartition par tranche d'âge.

Seule une légère augmentation des plus de 56 ans est à noter au détriment des moins de 45 ans. Ceci reflète l'évolution des profils des personnes en difficulté. Aujourd'hui la précarisation touche également les personnes plus âgées.

### 2.3.3 Hébergement antérieur

Hébergement antérieur	2017						2016					
	Ménages		personnes		Nbre personnes différentes		Ménages		personnes		Nbre personnes différentes	
Famille, amis	9	17%	9	17%	8	15%	11	14%	11	14%	11	14%
Logement personnel	12	23%	14	26%	14	26%	13	17%	14	18%	14	18%
CHRS ou assimilés	9	17%	9	16%	9	17%	10	13%	10	13%	9	13%
Sans logement, Squat	4	8%	4	7%	4	7%	12	16%	12	16%	12	16%
Hôtel, Foyer logement	6	11%	6	11%	6	11%	12	16%	12	15%	12	15%
Structure carcérale	5	9%	5	9%	5	9%	9	11%	9	11%	9	11%
Structure médicale	7	13%	7	13%	7	13%	7	9%	7	9%	7	9%
Logement transitoire ALT	1	2%	1	1%	1	2%	3	4%	3	4%	3	4%
<b>Totaux</b>	<b>53</b>	<b>100%</b>	<b>55</b>	<b>100%</b>	<b>54</b>	<b>100%</b>	<b>77</b>	<b>100%</b>	<b>78</b>	<b>100%</b>	<b>77</b>	<b>100%</b>

Aucun bouleversement n'est à observer quant à l'hébergement antérieur des personnes accueillies.

On notera tout de même une baisse du nombre de personnes sans logement au profit du nombre de personnes qui occupaient un logement avant d'être accueillies en CHRS. Ceci met en évidence la difficulté de se maintenir en logement pour une partie de la population, notamment pour les bénéficiaires des minima sociaux.

### 2.3.4 Motif et origine de la demande

Motif de la demande	2017						2016					
	Ménages		personnes		Nbre de personnes différentes		Ménages		personnes		Nbre de personnes différentes	
<b>Problèmes locatifs et d'hébergement</b>	<b>39</b>	<b>74%</b>	<b>41</b>	<b>75%</b>	<b>40</b>	<b>74%</b>	<b>52</b>	<b>68%</b>	<b>53</b>	<b>68%</b>	<b>52</b>	<b>68%</b>
Rupture cohabitation - solidarité	7	13%	7	13%	7	13%	15	19%	15	19%	15	19%
Conflit, rupture conjugale	1	2%	1	2%	1	2%	1	1%	1	1%	1	1%
Absence de ressource	2	3%	2	3%	2	4%	3	4%	3	4%	3	4%
Errance - squats	3	6%	3	5%	3	5%	4	5%	4	5%	4	5%
Demandeurs d'Asile	1	2%	1	2%	1	2%	2	3%	2	3%	2	3%
<b>Totaux</b>	<b>53</b>	<b>100%</b>	<b>55</b>	<b>100%</b>	<b>54</b>	<b>100%</b>	<b>77</b>	<b>100%</b>	<b>78</b>	<b>100%</b>	<b>77</b>	<b>100%</b>

Détail des problèmes locatifs et d'hébergement	2017						2016					
	Ménages		personnes		Nbre de personnes différentes		Ménages		personnes		Nbre de personnes différentes	
<b>Sans hébergement</b>	<b>31</b>	<b>79%</b>	<b>31</b>	<b>76%</b>	<b>30</b>	<b>75%</b>	<b>40</b>	<b>77%</b>	<b>40</b>	<b>76%</b>	<b>39</b>	<b>75%</b>
Expulsion	5	13%	7	17%	7	17%	7	14%	8	15%	8	15%
Impayés de loyers	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Logement inadapté	2	5%	2	4%	2	5%	4	8%	4	8%	4	8%
problèmes de convivialité	1	3%	1	3%	1	3%	1	1%	1	1%	1	2%
<b>Totaux</b>	<b>39</b>	<b>100%</b>	<b>41</b>	<b>100%</b>	<b>40</b>	<b>100%</b>	<b>52</b>	<b>100%</b>	<b>53</b>	<b>100%</b>	<b>52</b>	<b>100%</b>

Comme observé depuis 2014, les problèmes locatifs et d'hébergement continue de progresser et représente en 2017 les trois quarts des motifs.

Origine de la demande	2017						2016					
	Ménages		personnes		Nbre de personnes différentes		Ménages		personnes		Nbre de personnes différentes	
<b>ARS</b>	<b>32</b>	<b>60%</b>	<b>34</b>	<b>61%</b>	<b>33</b>	<b>61%</b>	<b>53</b>	<b>69%</b>	<b>54</b>	<b>69%</b>	<b>53</b>	<b>69%</b>
Autres services sociaux	13	25%	13	24%	13	24%	14	18%	14	18%	14	18%
CHRS	8	15%	8	15%	8	15%	9	12%	9	12%	9	12%
Samu social	0	0%	0	0%	0	0%	1	1%	1	1%	1	1%
<b>Totaux</b>	<b>53</b>	<b>100%</b>	<b>55</b>	<b>100%</b>	<b>54</b>	<b>100%</b>	<b>77</b>	<b>100%</b>	<b>78</b>	<b>100%</b>	<b>77</b>	<b>100%</b>

La diminution du nombre de demande des services de l'ARS observée en 2016 se poursuit en 2017.

De même que la tendance à l'augmentation du nombre de demandes issues d'autres services sociaux continue en 2017, et notamment le nombre de demandes émanant des CHRS.

Cette dernière donnée montre la complexité des parcours des personnes. Les personnes quittent un CHRS, évolue dans des espaces précaires, puis sollicitent à nouveau des prises en charges en CHRS. L'insertion vers le logement a souvent lieu après plusieurs passages au sein de différents dispositifs d'accompagnement lié au logement. Les ruptures, l'absence de sécurité liée à la vie à la rue, conduisent les personnes à des parcours d'errance forcés, subis, qui finissent par devenir un mode de vie, où l'accroche envers un hébergement stable nécessite du temps, de l'accompagnement.

Pour rappel, toutes les demandes de prise en charge en CHRS émanent du SIAO 54 (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation).



### 3 REALITES DE LA PRISE EN CHARGE

La rédaction du rapport d'activité est également l'occasion de laisser un espace de parole aux équipes pour rendre compte de l'accompagnement global proposé, qu'il soit individuel ou collectif.

Le suivi social et l'accompagnement au quotidien est un travail complexe.

- **L'accompagnement individuel :**

Situation de Monsieur A.

Monsieur A. est âgé de 63 ans. Il a intégré le CHRS collectif le 16 juin 2015.

Monsieur A. est le cinquième d'une fratrie de dix enfants. Il n'a aucun contact avec ses frères et sœurs. Son père est décédé il y a presque 20 ans. Sa mère vit dans le département en campagne. Leurs relations sont très conflictuelles.

De 14 à 18 ans Monsieur A. a fait un apprentissage comme jardinier dans les Vosges, il a un niveau CAP. Il a ensuite travaillé dans différentes entreprises jusqu'à ses 50 ans. Par la suite il a connu une période de chômage de 2 ans. Suite à cela il a repris une activité salarié pendant 8 ans.

Depuis 5 ans, Monsieur A. est bénéficiaire du RSA, il pourra prétendre à une retraite à taux plein à ses 65 ans.

A son arrivée au CHRS, ses droits sont à jour : CMU, RSA, carte d'identité. Il a été incarcéré durant 6 mois en deux fois mais n'a aucun suivi judiciaire.

Monsieur A. est autonome dans les tâches de la vie quotidienne : entretien de sa chambre, lavage du linge, hygiène corporelle, transport en commun. D'un point de vue administratif, Monsieur A. effectue les démarches nécessaires mais a besoin d'être soutenu et orienté.

A son arrivée au CHRS le projet de Monsieur A. était d'intégrer un EPAHD dans les Vosges, région dans laquelle il a grandi. En juillet 2016, plusieurs maisons de retraite ont été sollicitées, 7 dossiers ont été constitués. Jusqu'en août 2017 les maisons de retraite ont été relancées régulièrement.

Pendant sa prise en charge au CHRS, Monsieur A. a noué une relation amoureuse avec une résidente du site Pierre VIVIER : Mme Y. Monsieur A. a toujours gardé en tête son projet d'EPAHD mais redoutait de devoir quitter Mme Y en se rendant dans les Vosges. Il était partagé entre le fait de pouvoir repartir dans sa région natale et de continuer à fréquenter sa compagne. Précisons que Mme Y est en attente d'une place dans un Foyer d'Accueil Médicalisé. Un projet couple en EPAHD n'est donc pas envisageable.

En septembre 2017, nous avons relancé par écrit et par téléphone les maisons de retraite. Mais il s'avère que le dossier de Monsieur A. n'est jamais prioritaire car il ne réside pas dans le département interpellé et parce qu'il est trop autonome.

Après concertation avec l'équipe sociale et l'infirmière psychiatrique de l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité, qui participe systématiquement à nos réunions de service, dans le cadre du partenariat CHRS/ARS, nous avons envisagé une autre solution quant à l'orientation de Monsieur A. : la

résidence pour personnes âgées. Après une présentation de ce type de logement à Monsieur A., il a immédiatement adhéré au projet.

Avec l'aide d'un travailleur social, Monsieur A. s'est renseigné sur les différentes résidences pour personnes âgées existantes. Deux d'entre elles ont retenu son attention. Nous avons pris rendez-vous dans ces deux résidences pour aller les visiter. Monsieur A. a examiné les points positifs et négatifs des deux résidences. Il avait une préférence pour l'une des résidences qu'il trouvait plus au calme, en pleine nature et plus chaleureuse. Néanmoins, excentrée de tout, il aurait été difficile pour Monsieur A., sans permis de conduire et avec peu de transport en commun, de faire ses courses. Il a donc choisi la résidence qui était à proximité des commerces. Située au centre ville, elle possède de nombreuses activités : après-midi cartes, jeux de société, repas et soirées à thèmes. Monsieur A. souhaitait pouvoir conserver l'aspect collectif qu'il avait trouvé au CHRS. Se retrouver seul était pour lui une véritable angoisse. Cette résidence présentait également l'atout d'être desservie par une ligne de bus péri urbaine facilitant les trajets vers NANCY. Monsieur A. peut alors garder contact avec Mme Y.

Après constitution du dossier administratif, une date d'entrée dans les lieux a été fixée en février 2018.

Dès que la date de départ de Monsieur A. a été fixée, les équipes sociales et médicales se sont montrées particulièrement attentives tant à Monsieur A. qu'à Mme Y afin de préparer au mieux la sortie du CHRS. Plusieurs rendez-vous ont été menés avec le couple afin de répondre à leurs questions et de les rassurer sur le proche départ de Monsieur A. L'infirmière psychiatrique a rencontré à plusieurs reprises Monsieur A. afin de le rassurer et de l'écouter.

En parallèle, depuis plusieurs mois, Monsieur A. a constitué une épargne financière afin de pouvoir régler le dépôt de garantie, le premier loyer de l'appartement et acheter les meubles nécessaires à son emménagement. Le budget de Monsieur A. est très limité. Une demande d'APL est à instruire dès que le bail sera signé. Le budget mensuel a été travaillé avec Monsieur A. afin qu'il arrive à se représenter le montant qu'il lui restera pour la nourriture, les produits d'hygiène, d'entretien, le tabac et les sorties.

Accompagné d'un travailleur social, Monsieur A. s'est rendu dans un magasin d'ameublement afin de choisir les futurs meubles de son appartement. Même si le budget de Monsieur A. était limité, il a pu trouver ce qu'il souhaitait. Les meubles ont été livrés directement par le magasin. Le montage des meubles et l'emménagement définitif c'est fait le vendredi 9 février 2018.

Monsieur A. vit actuellement seul dans son appartement et voit Mme Y régulièrement à Nancy ou chez lui.

- **Les réunions d'expression des résidents :**

Conformément à la législation en vigueur<sup>2</sup>, le CHRS collectif met en œuvre une réunion visant au recueil de l'expression des résidents. Nous en organisons une par mois. La mise en place d'élection

---

<sup>2</sup> Décret n°20014-287 du 25 mars 2004 relatif au conseil de la vie sociale et aux autres formes de participation institués à la 'article L. 311-6 du code de l'action sociale et des familles : « *Le conseil de la vie sociale donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du*

en vue de la constitution d'un Conseil de la Vie Sociale est difficile du fait des rotations des résidents au sein d'un CHRS.

Durant l'année 2017 au sein du CHRS Pierre Vivier, les résidents ont pu participer à des réunions d'expression animées par un travailleur social. Les thèmes abordés relèvent de la vie en collectivité au sein du service, mais également de tous les problèmes qu'ils peuvent rencontrer durant leur période d'hébergement. Durant l'année 2017, onze réunions d'expression des résidents ont été planifiées.

Contrairement à l'année 2016 où les réunions ont suscitées de l'intérêt, en 2017, sur les onze réunions programmées, seule quatre ont eu lieu. Les autres ont été annulées faute de participants.

Lors des réunions qui ont eu lieu, entre quatre et six résidents ont participé pour un total de vingt personnes au total sur l'année.

Lors de certaines réunions, du café a été proposé aux résidents.

Au cours des différentes réunions, les thèmes variaient en fonction des personnes présentes, des situations rencontrées, et du contexte actuel au moment des regroupements. Certains points sont abordés régulièrement, tandis que d'autres n'apparaissent qu'une seule fois.

Les sujets abordés sont les suivants :

- Le protocole punaises de lit lors de l'entrée des résidents au sein du CHRS visant la prévention de la prolifération des punaises de lit au sein du site Pierre VIVIER ;
- Les activités proposées au sein du service ;
- La prise en charge par les travailleurs sociaux ;
- Les repas servis, leur qualité ;
- L'hygiène des sanitaires ;
- La tolérance ;
- Les nuisances sonores ;
- Le respect du règlement intérieur ;
- L'organisation des petits déjeuners ;
- La cohérence des interventions.

Après chaque réunion d'expression, les questions soulevées par les résidents sont traitées en réunion d'équipe et font l'objet d'une réponse. Un compte rendu écrit de la réunion et des réponses apportées est mis à disposition afin d'être consulté.

---

*service, notamment sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, l'animation socioculturelle et les services thérapeutiques, les projets de travaux et d'équipements, la nature et le prix des services rendus, l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux, les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture, l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge. »*

## 4 DES DIFFICULTES D'ORIENTER

Motif de sortie	2017						2016					
	Ménages		personnes		Nbre personnes différentes		Ménages		personnes		Nbre personnes différentes	
<b>Logement location directe dont</b>	<b>6</b>	<b>28%</b>	<b>6</b>	<b>11%</b>	<b>6</b>	<b>29%</b>	<b>3</b>	<b>7%</b>	<b>3</b>	<b>7%</b>	<b>3</b>	<b>7%</b>
Résidence sociale Adoma	1		1		1		1		1		1	
Privé	4		4		4		2		2		2	
Pension de famille ARS	1		1		1		0		0		0	
<b>Retour famille, Amis</b>	<b>1</b>		<b>1</b>		<b>1</b>		<b>1</b>	<b>2%</b>	<b>1</b>	<b>2%</b>	<b>1</b>	<b>2%</b>
<b>Orientation en CHRS</b>	<b>1</b>	<b>4%</b>	<b>1</b>	<b>2%</b>	<b>1</b>	<b>2%</b>	<b>0</b>	<b>7%</b>	<b>0</b>	<b>7%</b>	<b>3</b>	<b>7%</b>
ARS Pierre VIVIER - Lits Halte Soins Santé	1		1		1		2		2		2	
SIL	0		0		0		1		1		1	
<b>Autres structures sociales</b>	<b>3</b>	<b>14%</b>	<b>3</b>	<b>6%</b>	<b>3</b>	<b>6%</b>	<b>38</b>	<b>84%</b>	<b>38</b>	<b>84%</b>	<b>37</b>	<b>84%</b>
Départs volontaires	4		4		4		19		19		18	
Exclusion	0		0		0		5		5		5	
Fin de prise en charge	6		6		5		10		10		10	
Incarcération	1		1		1		0		0		0	
Pension de famille	0		0		0		1		1		1	
Hospitalisation	0		0		0		1		1		1	
Décès	0		0		0		1		1		1	
Pension de famille	0		0		0		1		1		1	
<b>Totaux</b>	<b>22</b>	<b>100%</b>	<b>22</b>	<b>100%</b>	<b>21</b>	<b>100%</b>	<b>45</b>	<b>100%</b>	<b>45</b>	<b>100%</b>	<b>44</b>	<b>100%</b>
Présents au 31/12/2017	31		33		33		33		33		33	
<b>Totaux</b>	<b>53</b>		<b>55</b>		<b>54</b>		<b>78</b>		<b>78</b>		<b>77</b>	

Orientation en logement	2017		2016	
	ménages	personnes	ménages	personnes
<b>Communauté Urbaine du Grand Nancy</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
Nancy	2	2	3	3
Vandoeuvre lès Nancy	1	1	0	0
Laxou	1	1	0	0
Maxéville	1	1	0	0
<b>AUTRES COMMUNES</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		
Lunéville	1	1	0	0
<b>Totaux</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

implantation géographique à l'issue de la prise en charge	2017		2016	
	ménages	personnes		
Meurthe et Moselle	11	11	3	3
Autres Départements	1	1	0	0
Inconnue	10	10	0	0
<b>Totaux</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

Le même constat que les années précédentes peut être fait quant aux orientations en CHRS.

Le SIAO 54 a continué son travail de régulation et de coopération avec les différents établissements du dispositif CHRS, dont Pierre Vivier. Cela a permis de mieux prendre en compte le parcours des personnes et donc mieux orienter les publics vers la structure la plus adaptée.

Concernant les orientations à l'issue de la prise en charge on peut constater une nette évolution par rapport à 2016.

En effet, alors que le nombre total de personnes ayant quitté le CHRS a baissé, la répartition des motifs de sortie est différente.

En 2017 près d'un tiers des personnes ont été orientées en logement autonome ou assimilé, ce qui marque une évolution certaine par rapport à 2016 où seulement 7% des personnes sont parties en logement. Outre la qualité de l'accompagnement proposé et tout le travail mené par les travailleurs sociaux avec les personnes accueillies au quotidien, l'adhésion des personnes à vouloir évoluer vers un logement stable est un facteur de réussite. Le début d'année 2018 et le nombre de demandes de

logement en cours actuellement laisse penser que cette évolution positive va se poursuivre cette année.

Outre les orientations en logement on peut également constater une répartition différente concernant les autres motifs. Le nombre de départs volontaires est passé de 42% en 2016 à 18% en 2018. Au-delà du travail éducatif mené au quotidien par l'équipe du CHRS avec les personnes, la question de l'adhésion des personnes comme nous l'avons souligné précédemment est essentielle. La prise en charge globale, tant sur le versant de l'accompagnement individuel notamment en matière de droits fondamentaux que le travail d'accompagnement sur le versant de l'autonomie, du savoir être et du savoir habiter, permet de maintenir les personnes au sein du CHRS jusqu'à une orientation adaptée.

D'un point de vue géographique, la quasi-totalité des orientations en logement se font sur la métropole du Grand Nancy.

Durée de séjour	<16 jours	16 à 31 jrs	de 1 à 6 mois	de 6 à 12 mois	de 12 à 18 mois	de 18 à 24 mois	> de 24 mois	TOTAL
Femmes isolées sans enfants	0	0	1	0	1	0	0	2
Hommes isolés sans enfants	0	0	7	6	1	2	4	20
Couple sans enfant	0	0	0	0	0	0	0	0
En ménages	0	0	8	6	2	2	4	22
En personnes	0	0	8	6	2	2	4	22

Là encore nous pouvons observer une évolution dans la durée des prises en charge. Alors que les années précédentes plus de la moitié des prises en charges étaient inférieures ou égales à 6 mois, en 2017 moins d'un tiers le sont. De même qu'en 2017, il n'y a plus aucune prise en charge inférieure à un mois.

Nous constatons également une augmentation globale des durées de prise en charge et notamment pour les séjours supérieurs à 24 mois. Nous sommes passés de moins de 3% en 2016 à près de 20% en 2017.

Les prises en charges sont plus longues pour deux raisons en fonctions des profils :

Il y a des séjours plus longs pour les personnes qui sont en voie d'insertion, de re-socialisation et d'autonomie. Ces séjours finissent alors par une orientation en logement comme nous l'avons vu précédemment, mais nécessitent un accompagnement sur la durée. Ces orientations prennent généralement plus de 6 mois. Mais il y a également une partie des personnes prises en charges qui font des séjours longs au sein du CHRS en raison de leur problématique à la frontière entre le social et le médico-social. Les prises en charges sont longues et les orientations complexes.

## 5 CONCLUSION

Un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale est déjà un lieu où la personne accueillie va pouvoir se poser, afin de pouvoir mettre à jour ses droits sociaux, et ré-identifier un rythme de vie diurne sécurisé, accessible, bienveillant tout en étant contenant. Le temps est indispensable à la personne pour pouvoir se saisir de l'accompagnement vers un logement stable. Le récit de ce résident en témoigne :

*« Moi, et il m'a fallu déjà un mois pour transférer mes papiers [...]. Là, ici [au CHRS], j'ai trouvé de quoi me poser, mon contrat est de six mois, voire renouvelable si il y a de la matière derrière mais au moins en six mois, je sais déjà que j'ai six mois pour faire les papiers, me reposer et pour me reprendre, car on ne sort pas de six ans de rue comme ça aussi facilement, au début j'ai cru que cela allait être plus rapide, facile mais il y a plein de trucs qui rentrent en ligne de compte, ne serait-ce*

*qu'au niveau mental j'ai cru que j'allais faire mes papiers, démarrer mes recherches d'emploi, mais je m'aperçois que ce n'est pas si facile que ça, il y a tout un système au niveau du mental qu'il faut bien cadrer avant pour voir repartir correctement ».*<sup>3</sup>

Le CHRS est cadrant et comprend des règles et des contraintes qui peuvent sembler insurmontables pour certains, qui quittent alors le CHRS pour y revenir quelques années plus tard, souvent plus fatigués, plus mal en point. Nous constatons alors que certains résidents plus âgés, éprouvés par les parcours d'errance, ont une santé bien précaire, qui rend les déplacements et la vie à la rue de moins en moins possible. Le CHRS devient alors pour ce public un lieu pour se poser et pouvoir envisager un avenir hors la rue. Mais les orientations demeurent complexes car les situations administratives et sociales passées viennent peser lors des demandes d'admission en logement ou en établissement social à long terme ou en structure médico-sociale. L'admission d'une personne issue de la marginalité comporte toujours une possible adhésion qui coupe court et renvoie à la rue, mais elle est aussi l'opportunité d'un parcours de sortie de la rue. La qualité du partenariat avec les bailleurs et les autres établissements est au cœur des questions des parcours de sortie des résidents d'un CHRS. Notre partenariat en interne avec le pôle logement est essentiel. Il facilite l'accès aux logements, aux pensions de famille, aux dispositifs alternatifs à l'accès au logement direct.

---

<sup>3</sup> Karine BOINOT, « *La construction psychique de l'errance : Stratégies institutionnelles d'offres et de demandes* », Université de Rennes 2 u.f.r. de sciences humaines, Thèse pour obtenir le grade de docteur de l'Université de Rennes 2 Discipline : Psychologie, 3 février 2007.

## **ANNEXES**

Type ménage	2017						2016					
	Ménages		Personnes		Nbre personnes différentes		Ménages		Personnes		Nbre personnes différentes	
Hommes isolés sans enfants	46	87%	46	84%	45	83%	70	91%	70	90%	69	90%
Femmes isolées sans enfants	5	9%	5	9%	5	9%	6	8%	6	8%	6	8%
Couples sans enfants	2	4%	4	7%	4	8%	1	1%	2	2%	2	2%
<b>Totaux</b>	<b>53</b>	<b>100%</b>	<b>55</b>	<b>100%</b>	<b>54</b>	<b>100%</b>	<b>77</b>	<b>100%</b>	<b>78</b>	<b>100%</b>	<b>77</b>	<b>100%</b>

Provenance géographique Domicile de secours	2017		2016	
	Personnes	Nbre personnes différentes	Personnes	Nbre personnes différentes
<b>Communauté Urbaine du Grand Nancy</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>46</b>	<b>45</b>
<b>Nancy</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>33</b>	<b>32</b>
Art sur Meurthe	1	1	0	0
Laxou	3	3	3	3
Essey-les-Nancy	0	0	1	1
Jarville	2	2	3	3
Laxou	3	3	0	0
Malzéville	0	0	1	1
Maxéville	0	0	2	2
Tomblaine	1	1	1	1
Vandoeuvre les Nancy	1	1	2	2
<b>AUTRES COMMUNES 54</b>	<b>19</b>	<b>18</b>	<b>21</b>	<b>21</b>
<b>Pont-à-Mousson</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
Briey	2	2	3	3
Longuyon	1	1	0	0
Longwy	0	0	4	4
Lunéville	5	5	4	4
Neuves Maisons	1	0	1	1
Toul	4	4	4	4
Mont St Martin	1	1	0	0
Val de lorraine	3	3	0	0
villerupt	1	1	0	0
<b>AUTRES COMMUNES et PAYS</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
Lorraine (55, 57, 88)	1	1	1	1
Autre région française	5	5	5	5
CEE	0	0	5	5
Autres pays étrangers	3	3	0	0
<b>NON RENSEIGNEE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Totaux</b>	<b>55</b>	<b>54</b>	<b>78</b>	<b>77</b>



Nationalité	2017				2016			
	personnes		Nbre personnes différentes		personnes		Nbre personnes différentes	
<b>Française</b>	<b>47</b>	<b>86%</b>	<b>46</b>	<b>85%</b>	<b>70</b>	<b>90%</b>	<b>69</b>	<b>90%</b>
Autres	8	14%	8	15%	8	10%	8	10%
<b>Totaux</b>	<b>55</b>	<b>100%</b>	<b>54</b>	<b>100%</b>	<b>78</b>	<b>100%</b>	<b>77</b>	<b>100%</b>

Hébergement antérieur	2017						2016					
	Ménages		personnes		Nbre personnes différentes		Ménages		personnes		Nbre personnes différentes	
<b>Famille, amis</b>	<b>9</b>	<b>17%</b>	<b>9</b>	<b>17%</b>	<b>8</b>	<b>15%</b>	<b>11</b>	<b>14%</b>	<b>11</b>	<b>14%</b>	<b>11</b>	<b>14%</b>
Logement personnel	12	23%	14	26%	14	26%	13	17%	14	18%	14	18%
CHRS ou assimilés	9	17%	9	16%	9	17%	10	13%	10	13%	9	13%
Sans logement, Squat	4	8%	4	7%	4	7%	12	16%	12	16%	12	16%
Hôtel, Foyer logement	6	11%	6	11%	6	11%	12	16%	12	15%	12	15%
Structure carcérale	5	9%	5	9%	5	9%	9	11%	9	11%	9	11%
Structure médicale	7	13%	7	13%	7	13%	7	9%	7	9%	7	9%
Logement transitoire ALT	1	2%	1	1%	1	2%	3	4%	3	4%	3	4%
<b>Totaux</b>	<b>53</b>	<b>100%</b>	<b>55</b>	<b>100%</b>	<b>54</b>	<b>100%</b>	<b>77</b>	<b>100%</b>	<b>78</b>	<b>100%</b>	<b>77</b>	<b>100%</b>

Situation matrimoniale	2017				2016			
	Ménages		Nbre personnes différentes		Ménages		Nbre personnes différentes	
Célibataire	41	78%	40	74%	59	77%	58	76%
Séparé	2	4%	2	4%	3	4%	3	4%
Divorcé	6	11%	6	11%	11	14%	11	14%
Concubinage	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Marié	4	7%	6	11%	4	5%	5	6%
<b>Totaux</b>	<b>53</b>	<b>100%</b>	<b>54</b>	<b>100%</b>	<b>77</b>	<b>100%</b>	<b>77</b>	<b>100%</b>

Tranches d'âges adultes	2017				2016			
	Ménages		Nbre personnes différentes		Ménages		Nbre personnes différentes	
18 à 25 ans	11	21%	11	20%	16	21%	16	21%
26 à 35 ans	12	22%	12	23%	18	24%	18	24%
36 à 45 ans	12	22%	11	20%	20	26%	20	26%
46 à 56 ans	10	19%	11	20%	13	17%	12	17%
plus de 56 ans	8	16%	9	17%	10	12%	11	12%
<b>Totaux</b>	<b>53</b>	<b>100%</b>	<b>54</b>	<b>100%</b>	<b>77</b>	<b>100%</b>	<b>77</b>	<b>100%</b>

Niveau d'instruction adultes	2017				2016			
	Personnes		Nbre personnes différentes		Personnes		Nbre personnes différentes	
Sans diplômes	21	38%	20	37%	30	38%	30	39%
C.A.P.	20	36%	20	37%	28	36%	27	35%
B.E.P.	3	5%	3	5%	9	11%	9	11%
B.A.C.	2	7%	2	4%	5	6%	5	6%
B.E.P.C.	5	9%	5	9%	3	4%	3	4%
BTS - DUT	1	1%	1	2%	1	2%	1	2%
CPP	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
C.E.P.	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Etudes supérieures	2	3%	2	4%	2	3%	2	3%
NON RENSEIGNEE	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Autres	1	1%	1	2%	0	0%	0	0%
<b>Totaux</b>	<b>55</b>	<b>100%</b>	<b>54</b>	<b>100%</b>	<b>78</b>	<b>100%</b>	<b>77</b>	<b>100%</b>

Situation professionnelle des personnes entrées et sorties	2017				2016			
	à l'entrée		à la sortie		à l'entrée		à la sortie	
Sans emploi de moins d'un an	10	19%	3	13%	19	25%	13	29%
Sans emploi de plus de trois ans	28	51%	13	63%	40	52%	21	47%
Sans emploi entre 1 et 3 ans	10	18%	4	16%	15	19%	9	20%
CDI	2	3%	1	4%	1	1%	0	0%
autre situation	3	5%	0	0%	0	0%	0	0%
CDD	1	2%	0	0%	1	1%	1	2%
En formation	0	0%	0	0%	1	1%	1	2%
CAE	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Poste d'Insertion	1	2%	1	4%	1	1%	0	0%
<b>Totaux</b>	<b>55</b>	<b>100%</b>	<b>22</b>	<b>100%</b>	<b>78</b>	<b>100%</b>	<b>45</b>	<b>100%</b>

Ressources à l'entrée	2017		2016	
	Personnes	Nbre personnes différentes	Personnes	Nbre personnes différentes
Revenu Solidarité Active	17	16	29	29
Sans ressources	13	13	19	18
Allocation chômage	8	8	9	9
Autres ressources	3	3	4	4
AAH ou pension invalidité	7	7	9	9
Salaire	4	4	3	3
Allocation parent isolé	0	0	0	0
Retraite	3	3	5	5
NON RENSEIGNEE		0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>55</b>	<b>54</b>	<b>78</b>	<b>77</b>

\* les personnes accueillies peuvent avoir plusieurs ressources

Ressources à l'entrée des personnes sorties	2017	
	Personnes	Nbre personnes différentes
Revenu Solidarité Active	8	7
Sans ressources	2	2
Allocation chômage	5	5
Salaire	1	1
AAH ou pension invalidité	3	3
Autres ressources	3	3
Retraite	0	0
NON RENSEIGNEE	0	0
<b>Totaux</b>	<b>22</b>	<b>21</b>

\* les personnes accueillies peuvent avoir plusieurs ressources

